

La Commission nationale du débat public menacée

Des élus souhaitent faire disparaître l'instance consultative indépendante et exclure les projets industriels de son champ d'activité

Perrine Mouterde

La Commission nationale du débat public (CNDP) survivra-t-elle à cette nouvelle offensive ? Dans le viseur de responsables politiques depuis plus d'un an, cette autorité indépendante verra son avenir en partie déterminé par l'examen du projet de loi de simplification de la vie économique, qui devait démarrer mardi 8 avril à l'Assemblée nationale. Des élus de différents bords, allant du centre à l'extrême droite, appellent à exclure les projets industriels de son champ d'activité, voire pour certains à la faire disparaître purement et simplement, à l'instar de dizaines d'autres organismes consultatifs.

Créée en 1995 par l'ancien premier ministre (septembre-décembre 2024) Michel Barnier, lorsqu'il était ministre de l'environnement (1993-1995), cette instance a pour mission d'informer les citoyens et de les consulter à propos des projets ayant des conséquences sur l'environnement. Elle a par exemple lancé, mercredi 2 avril, un débat de trois mois sur les projets de réindustrialisation et de décarbonation de la zone industrielle de Fos-Berre, près de Marseille. Le projet de mine de lithium dans l'Allier a fait l'objet d'un débat en 2024 et un autre est en cours sur la prochaine paire de réacteurs nucléaires de la centrale du Bugey, à Saint-Vulbas (Ain). Au total, la CNDP a organisé plus de 530 concertations et 110 débats publics depuis sa naissance.

Dans le cadre du projet de loi de simplification, des élus du Rassemblement national, des Républicains (LR) mais aussi d'Ensemble pour la République (où siègent les élus Renaissance) ont déposé des amendements appelant à sa suppression. La disparition de la CNDP pourrait représenter « *une économie de plus de 3,7 millions d'euros annuels* » – un montant qui correspond aux frais de fonctionnement et de personnel – alors que cette instance provoque « *un fort ralentissement des projets* », affirment-ils. Ils accusent également la Commission de souffrir « *d'une carence de notoriété* » et d'avoir « *échoué à désamorcer des situations conflictuelles liées à des projets* » tels que l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes (Loire-Atlantique) ou les bassines de Sainte-Soline (Deux-Sèvres).

« Éviter des recours »

« *Le rôle de la CNDP n'est pas de désamorcer des conflits mais de garantir les droits des citoyens à avoir accès aux informations et à pouvoir influencer les décisions, en faisant en sorte que leur avis soit pris en compte*, répond Floran Augagneur, le vice-président de la CNDP. Et sur le fait que cela fasse perdre du temps, cela peut se discuter : les concertations peuvent au contraire être très utiles pour amender des projets et éviter des recours. »

Dès avril 2024, le ministère de l'économie, alors dirigé par Bruno Le Maire, avait envisagé d'inscrire la suppression de la CNDP dans le projet de loi de simplification. Le 26 mars, l'actuel ministre de la simplification, Laurent Marcangeli, s'est également dit favorable à cette

idée : « *Moi, à titre personnel, une suppression ne me dérangerait pas* », a-t-il indiqué sur Sud Radio. En commission spéciale fin mars, les députés ont toutefois rejeté la suppression de l'instance, laissant penser que celle-ci a peu de chance d'être adoptée dans l'Hémicycle.

La CNDP est toutefois menacée à un deuxième titre : le projet de loi de simplification est l'occasion de remettre sur la table le projet d'exclusion des projets industriels du champ du débat public. Une ambition qui, si elle était validée, affaiblirait considérablement l'instance en la privant de sa substance, alors que ces projets représentent aujourd'hui environ 60 % des saisines. « *Cela constituerait la plus grande régression depuis la création de la CNDP* », confirme Floran Augagneur.

Cette demande est portée à la fois par des députés du groupe Ensemble pour la République, d'Horizons et indépendants, de la Droite républicaine (LR), de Libertés, indépendants outre-mer et territoire (LIOT) et des démocrates (où siègent les élus MoDem). Selon ces élus, l'obligation d'organiser un débat ou une procédure de consultation constitue « *un facteur majeur de complexité, d'imprévisibilité et d'allongement des délais* », et représente donc « *un frein important pour l'attractivité et la réindustrialisation de la France* ». Le gouvernement a également déposé un amendement en ce sens, pour les mêmes motifs. Il avait déjà essayé d'exclure les projets industriels du débat public par décret avant que celui-ci ne soit retoqué par le Conseil d'Etat, et choisit donc cette fois d'agir par la loi.

Les organisations de défense de l'environnement s'alarment de cette volonté de restreindre le champ d'action de la CNDP. « *Ce serait une régression pour l'environnement, pour les citoyens, et également une complexification pour les porteurs de projets*, affirme l'association France Nature Environnement. *En effet, pour respecter le droit européen et la Convention d'Aarhus dont la France est signataire, ces derniers seront toujours tenus d'organiser une séquence de participation du public.* »

« *La CNDP est aujourd'hui en plein dans la transition écologique et énergétique ; celle-ci ne se fera pas sans les citoyens*, ajoute Marc Papinutti, le président de la CNDP. *C'est une erreur de penser qu'elle pourrait se faire en chambre ou en passant en force.* »